

2020-2021

RÉSISTER RIPOSTER *Avancer*



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches

PROCÈS-VERBAL

du congrès du CCQCA

Table des matières

1. OUVERTURE DU CONGRÈS.....	5
2. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	5
3. MOT DU PRÉSIDENT DE LA CSN	5
4. NOMINATION AU SECRÉTARIAT DU CONGRÈS	6
5. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.....	6
6. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS.....	7
7. FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS.....	7
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE 2013	7
10. RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	8
11. COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	9
12. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS.....	9
13. PROCÉDURES D'ÉLECTIONS.....	13
14. ÉTATS FINANCIERS 2013-2016	13
RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA CSN	13
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE	13
15. PANEL : LES SYNDICATS ET LA SOCIÉTÉ.....	14
16. FONDATION CSN.....	18
17. DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	19
18. RAPPORT DU COMITÉ DES FEMMES.....	19
19. PANEL : PLUS QUE JAMAIS DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ.....	22
20. LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	25
21. LUTTES SYNDICALES	28
22. PRÉSENTATION SUR LA CONJONCTURE.....	28
23. DERNIER RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	29
24. ACTIVITÉ THÉMATIQUE : RÉSISTER, RIPOSTER ET AVANCER.....	29
25. QUESTIONS DE PRIVILÈGE.....	32
.01 L'INDUSTRIE DU TAXI AU QUÉBEC.....	32
.02 SOCIÉTÉ DES ALCOLS DU QUÉBEC	33
.03 SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP LÉVIS-LAUZON	34
26. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LE VIRAGE « ASSURANCE PRIVÉE » DE LA CSST.....	35
27. PRIX GEORGES-ÉTIENNE-TREMBLAY	38
28. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	39
29. PROPOSITIONS À INCIDENCE BUDGÉTAIRE.....	43

.01 POSTE DE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER À LA FORMATION	43
.02 PARTENARIAT EN COMMUNICATION.....	44
.03 CENTENAIRE DU CCQCA	45
30. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	46
31. QUESTIONS DE PRIVILÈGE (SUITE)	47
.01 PRÉSERVONS LE DROIT FONDAMENTAL DE NÉGOCIER.....	47
.02 RESSOURCES SALARIÉES CSN AU CCQCA	48
32. PROPOSITIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	48
.01 LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST	48
.02 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	49
.03 SALAIRE MINIMUM.....	51
.04 LES JEUNES.....	52
.05 LA LUTTE À L'AUSTÉRITÉ : RÉSISTER – RIPOSTER – AVANCER	53
.06 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF	55
33. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	55
34. RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL.....	56
35. PROPOSITION D'URGENCE.....	56
.01 APPUI AU CHANTIER NAVAL DAVIE.....	56
.02 SOUTIEN DU CONSEIL CENTRAL CONTRE « LE PROJET DE LOI ÉL KHOMRI »	56
36. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION	57
37. DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE	58
38. INSTALLATION DES ÉLU-ES	58
COMITÉ EXÉCUTIF	58
CONSEIL SYNDICAL	58
COMITÉ DE SURVEILLANCE	59
39. EFFETS BANCAIRES.....	59
40. MOT DE CLÔTURE.....	59

1. Ouverture du congrès

Le congrès débute à 13 h 5 par une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui ont lutté pour la cause des travailleuses et des travailleurs qui nous ont quittés au cours du dernier mandat avec une pensée toute particulière pour Martin Jobin, président de l'Association des travailleurs du préhospitalier de Québec et pour Jean-Paul L'Allier, ex-maire de la ville de Québec et ami du conseil central. Il en est de même pour les victimes d'un acte haineux et homophobe qui a eu lieu à Orlando en Floride durant la fin de semaine dernière.

La présidente déclare le congrès officiellement ouvert et suit la présentation d'une vidéo corporative illustrant les différents aspects de la mission du conseil central. (Annexe)

La présidente présente les membres du comité exécutif du conseil central et le secrétaire général présente les personnes invitées. (Annexe)

2. Rapport du comité exécutif

La présidente livre le contenu du rapport du comité exécutif qui dresse un bilan des trois dernières années et trace les orientations du prochain mandat. (Annexe)

Elle conclut sa présentation en soulignant le départ à la retraite du 1^{er} vice-président, Richard Gauvin.

3. Mot du président de la CSN

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, salue les invité-es, le comité exécutif du conseil central, les délégué-es, de même que le rapport qu'a livré la présidente, qu'il qualifie de substantiel pour son analyse et ses perspectives.

Le président Létourneau mentionne qu'il aime dire que dans le fonctionnement et la vie démocratique de notre mouvement, la place des conseils centraux est fondamentale. C'est le meilleur antidote contre le corporatisme par le large éventail de sa représentativité qui permet de développer des solidarités qui dépassent l'activité sectorielle. C'est le cas,

notamment, pour la période d'allégeance syndicale dans le secteur de la santé et des services sociaux qui s'effectuera dans les prochains mois.

Il poursuit en faisant un retour sur les trois dernières années où sur le plan de la politique canadienne nous voyons poindre des améliorations avec la défaite des conservateurs de Stephen Harper, ce qui n'est pas le cas au Québec avec le gouvernement de Philippe Couillard.

Il donne plusieurs exemples sur le démantèlement de l'état social québécois qu'opère ce gouvernement en appliquant sa logique d'opposition du public au privé dans le but de privatiser les grandes missions de l'État.

À cet effet, il indique que la CSN développe des campagnes nationales sur plusieurs fronts afin de démystifier le message du gouvernement et stopper son action au bénéfice de l'ensemble de la population, comme c'est le cas pour le rehaussement du salaire minimum, des services éducatifs de garde de qualité ou contre la privatisation de la SAQ.

Le président de la CSN termine son allocution en remerciant le 1^{er} vice-président, Richard Gauvin, pour son implication militante depuis plusieurs années dans son syndicat local et au conseil central.

Il souhaite un bon congrès.

4. Nomination au secrétariat du congrès

Il est proposé par Line Morency
Appuyé par : Céline Noreau

Que Mélissa Pouliot, salariée de l'équipe de travail du CCQCA, agisse comme secrétaire du présent congrès.

ADOPTÉ

5. Nomination de la présidence et de la secrétaire d'élection

Il est proposé par Linda Mercier
Appuyé par : Raymonde Simard

Que Nancy Legendre, présidente du Conseil central du Bas Saint-Laurent et Josée Marcotte, vice-présidente au comité exécutif de la

FSSS, agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

6. Affiliation des nouveaux syndicats

La présidente mentionne que nous n'avons aucun nouveau syndicat à affilier, mais que les délégué-es peuvent prendre connaissance de ceux qui l'ont été au cours du mandat avec la liste qui est projetée sur les écrans du congrès.

Elle profite de l'occasion pour saluer les personnes délégué-es qui en sont à une première participation à un congrès du conseil central.

7. Fonctionnement du congrès

Le secrétaire général explique les principales règles que les délégué-es peuvent retrouver à l'onglet « guide de fonctionnement » et il donne des informations sur les documents que comprend la clé USB remise aux congressistes et sur les différentes facilités et services offerts.

8. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Luc Lafond
Appuyé par : Isabelle Larouche

D'adopter l'ordre du jour du congrès.

ADOPTÉ

9. Adoption du procès-verbal du congrès de 2013

Il est proposé par Gilles Lamontagne
Appuyé par : Louise Néron

D'adopter le procès-verbal du congrès du CCQCA tenu en juin 2013.

ADOPTÉ

10. Rapport de l'équipe de travail

Gino Provencher, conseiller syndical à la mobilisation au CCQCA fait la lecture du rapport de l'équipe de travail. (Annexe)

Suit la présentation d'une vidéo (Lip Dub) sur la chanson « Tous ceux qui veulent changer le monde » auquel a participé l'ensemble de l'équipe de travail pour transmettre, malgré les aléas du quotidien, le bon climat de travail et de camaraderie qui règne au conseil central. (Annexe)

Il est proposé par Emmanuel Deschênes

Appuyé par : Lina Marois

D'adopter le rapport de l'équipe de travail.

ADOPTÉ

L'adoption du rapport a été précédée de nombreuses interventions de délégué-es pour appuyer l'équipe de travail dans ses revendications adressées à la CSN pour l'ajout de ressources salariées.

Les travaux du 13 juin 2016 ajournent à 16 h 10.

Mardi 14 juin 2016 – Les travaux débutent à 9 h 5.

Le secrétaire général donne des informations relatives aux kiosques du jour, qui sont la syndicalisation et la mobilisation.

11. Comité des lettres de créance

Le comité des lettres de créance composé de Chantale Raymond et de Vincent Grenier présente son premier rapport.

Il est proposé par Bruno Leblanc
Appuyé par : Nathalie Côté

D'adopter le premier rapport du comité des lettres de créance.
ADOPTÉ

12. Amendements aux statuts et règlements

Les membres du comité des statuts et règlements composé d'André Benoît, Linda Mercier, Louise Néron, Guy Renaud et Yves Fortin font la lecture du rapport du comité et présentent les propositions d'amendements.

3.05 d) Délégation

Il est proposé par Michel Poitras
Appuyé par : Yvan Blouin

D'ajouter à la fin de l'article : à moins qu'il ait conclut une entente en vertu de l'article 8.01 F des présents statuts et règlements.
ADOPTÉ

5.02 La composition

Il est proposé par Lucie Longchamps
Appuyé par : Martin Lemieux

Changer le chiffre « onze » par « quatorze ».
ADOPTÉ

5.03 Représentantes ou représentants à la vie régionale (RVR)

Il est proposé par Luc Forbeaux
Appuyé par : Sylvie Landry

Changer le chiffre « onze » par « quatorze ».

ADOPTÉ

5.03 Représentantes ou représentants à la vie régionale

4^e paragraphe – 1^{er} tiret

Il est proposé par Lina Marois
Appuyé par : Sonya Leboeuf

Changer « Région de l'Amiante » par « Région des Appalaches (MRC des Appalaches).

ADOPTÉ

5.03 Représentantes ou représentants à la vie régionale

4^e paragraphe – 4^e tiret

Il est proposé par Sylvie Lemelin
Appuyé par : Stéphane Lacasse

Biffer le texte et remplacer par « Deux représentantes ou représentants à la vie régionale – Région de la Côte-du-Sud et de Lévis-Lotbinière (MRC de Bellechasse, MRC de Montmagny, MRC de L'Islet, Ville de Lévis et MRC de Lotbinière) ».

ADOPTÉ

5.03 Représentantes ou représentants à la vie régionale

4^e paragraphe – 6^e tiret

Il est proposé par Pascale Laprise
Appuyé par : Luc Lafond

Biffer les mots : Lévis-Lotbinière (Ville de Lévis et MRC de Lotbinière.

ADOPTÉ

5.03 Représentantes ou représentants à la vie régionale

Nouveau tiret 7

Il est proposé par Nathalie Delisle
Appuyé par : Christiane Bissonnette

Une représentante ou un représentant à la vie régionale pour la région administrative de la Capitale-Nationale et une représentante ou un représentant à la vie régionale pour la région administrative de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

7.06 b) Représentantes ou représentants à la vie régionale

Il est proposé par Céline Noreau
Appuyé par : Daniel Laperrière

Changer le deuxième paragraphe pour : Pour les territoires de la région métropolitaine de Québec et de la Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, les représentantes et les représentants à la vie régionale ayant obtenu le plus de votes sont élus.

ADOPTÉ

7.07 Serments des élu-es

Il est proposé par Pierre Fortier
Appuyé par : Sylvie Huot

À la fin de la première phrase, ajouter après le mot « charge » les mots : « selon la formule prescrite par le code des règles de procédure de la CSN ».

ADOPTÉ

9.01 a) Absence prolongée d'un membre du comité exécutif

Il est proposé par Erika Caron
Appuyé par : Francis Breault

Biffer l'article et le remplacer par :

En cas d'absence prolongée et motivée d'un membre du comité exécutif, le comité exécutif peut, conformément aux présents statuts et règlements et avec approbation du conseil syndical :

- **aménager et répartir la charge et les responsabilités entre les autres membres du comité exécutif;**
- **désigner parmi les membres du conseil syndical, une personne pour assumer en tout ou en partie la charge et les responsabilités du membre du comité exécutif absent.**

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Sylvie Roy

Appuyé par : Gilles Lamontagne

Ajouter à la fin du paragraphe : « le cas échéant, l'assemblée générale entérine la décision.

ADOPTÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Richard Watters

Appuyé par : Guillaume Clavet

Ajouter à la fin de l'amendement : « ou détermine toute autre modalité si elle ne produit avant ».

REJETÉ

Adoption des statuts et règlements

Il est proposé par Michel Côté

Appuyé par : Steve Roy

D'adopter les statuts et règlements tels qu'amendés incluant les concordances, les corrections grammaticales et de syntaxes.

ADOPTÉ

13. Procédures d'élections

La présidente et la secrétaire d'élection présentent les règles et la procédure des élections en vertu des statuts et règlements du CCQCA.

14. États financiers 2013-2016

La trésorière du CCQCA, Guylaine Tessier, présente l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2016.

Rapport de vérification de la CSN

Luc Béliveau, conseiller syndical au Service de la vérification de la CSN, présente sa note de service interne sur les états financiers du CCQCA pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2016.

Il est proposé par André Gosselin

Appuyé par : Luc Lafond

De recevoir la note de service interne du vérificateur de la CSN sur les états financiers du CCQCA pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2016.

ADOPTÉ

Rapport du comité de surveillance

Le rapport du comité de surveillance est présenté par Richard Watters.

Il est proposé par Marie-Hélène Bergeron

Appuyé par : Louise Ouellet

D'adopter le rapport du comité de surveillance.

ADOPTÉ

L'adoption du rapport du comité de surveillance a été précédée de certaines mises au point de la part du comité exécutif du CCQCA.

Il est proposé par Marlène Ross

Appuyé par : Jacques Guérin

D'adopter les états financiers du CCQCA pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2016.

ADOPTÉ

Il est proposé par Louise Néron
Appuyé par : Line Morency

De féliciter la trésorière pour la tenue de livres impeccable, la bonne situation financière du CCQCA et sa présentation des états financiers.

ADOPTÉ

La présidente saisit l'occasion pour souligner l'excellent travail d'appui et de soutien de la secrétaire-comptable, Chantale Raymond.

15. Panel : Les syndicats et la société

Une vidéo présentant des témoignages de militantes et militants de la région est projetée en guise d'introduction du thème de l'activité.

La présidente présente les deux panélistes en débutant par Mélanie Laroche, professeure agrégée à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. Elle possède un doctorat en relations industrielles de l'Université Laval et un postdoctorat dans la même discipline du Centre de recherche et d'intervention sur la mondialisation et le travail de l'Université de Warwick en Angleterre. Elle se spécialise sur les champs d'application de la négociation collective des syndicats et des employeurs dans la logique de représentation et d'intégration des jeunes au milieu syndical.

La présidente poursuit en présentant Roger Valois qui a commencé à militer socialement en créant une section locale de la jeunesse ouvrière chrétienne pour ensuite occuper différentes fonctions dans son syndicat, le syndicat des travailleurs de Fer et titane, au conseil central de Joliette et celui de Sorel. Il a, par la suite, été conseiller syndical pendant 15 ans et prend la décision de revenir travailler et militer au syndicat de Fer et titane et est élu à la présidence du Conseil central de Sorel pour ensuite être élu à la 2^e vice-présidence de la CSN en 1984, poste qu'il occupera jusqu'en 2011.

Pour Roger Valois, la société devrait nous remercier, car les syndicats ne sont pas un mal nécessaire, mais bel et bien un service essentiel.

Imaginons une société sans syndicat. Ce n'est pas le gouvernement qui répartit la richesse. C'est faux! Il répartit la pauvreté quand il établit le salaire minimum à 10,75 \$/heure.

Il donne de nombreux exemples de luttes qu'ont menées les travailleuses et travailleurs pour arracher des salaires décents ayant un effet positif direct sur les économies régionales alors que les dépenses des ménages augmentaient par des achats de biens de consommation, des maisons, des automobiles, etc. qui font le bonheur des marchands locaux et non pas des paradis fiscaux comme le font le 1 % des riches qui réclament des mesures d'austérité pour s'enrichir davantage.

Quand le gouvernement coupe dans les salaires et les emplois du secteur public, ce sont des régions entières qui en souffrent économiquement.

Les syndicats répartissent la richesse, martèle-t-il, et ça fatigue le patronat qui demande des mesures pour diminuer la représentation syndicale comme le vote obligatoire pour l'accréditation syndicale. Le patronat ment quand il argue que c'est pour plus de démocratie. Au contraire, c'est pour plus de contrôle sur les travailleuses et les travailleurs.

Il faut que les syndicats dérangent non seulement le patronat, mais aussi le gouvernement comme ce fut le cas pour obtenir l'assurance hospitalisation, l'assurance-maladie, l'accès à l'éducation supérieure, l'assurance automobile et les garderies publiques.

L'action syndicale en est la cause, car il faut s'occuper de politique. Un vote tous les quatre ans ça ne veut rien dire si on laisse le gouvernement faire à sa guise. À ce sujet, l'ancien vice-président Valois donne des exemples concrets où la CSN, par son action politique, a forcé la main du gouvernement pour qu'il investisse dans les infrastructures publiques et même privées comme ce fut le cas pour le chantier maritime Davie ou à l'hôpital des Iles-de-la-Madeleine.

Le sujet est beaucoup trop important pour qu'on le laisse entre les mains des politiciens, du patronat et des riches. Ça ouvre la porte toute grande à des individus narcissiques comme le maire de Québec.

Il termine en rappelant que plusieurs initiatives qui ont précédé la création du 2^e Front à la CSN viennent de la région de Québec dont la création des ACEF ou des caisses d'économies de travailleuses et travailleurs pour faire contrepoids aux banques et aux financiers de ce monde qui exploitaient la misère du monde. Oui, ça a dérangé et il faut continuer à déranger l'ordre établi, c'est un devoir lance-t-il en conclusion.

Pour sa part, Mélanie Laroche débute sa présentation en indiquant que dans la suite du propos de Roger Valois, elle présentera et commentera des

données qui font en sorte que la nécessité de l'action politique n'est plus une question à se poser, car sur ce sujet le patronat est très bien organisé et actif. Elle abordera également le thème de l'intégration des jeunes dans le mouvement syndical à partir d'une enquête menée auprès de 500 jeunes pour recueillir leurs impressions sur les obstacles à leur participation à la vie syndicale.

Pour la conférencière, le syndicalisme évolue sur un fond de crise avec des institutions qui mettent de la pression dans un contexte où le système des relations de travail change, alors qu'il a été construit sur des prémisses anciennes comme l'équilibre du rapport de forces, des entreprises stables et de grandes tailles qui offraient des emplois à long terme.

Avec la mondialisation et l'adoption d'une idéologie néolibérale, les gouvernements ont appliqué des politiques de dérèglement œuvrant d'une part à la sous-traitance et d'autre part à la privatisation. On a également assisté à une opposition accrue des entreprises à la syndicalisation sous le prétexte de la compétition mondiale.

Cette conjoncture pose de nouveaux défis d'adaptation pour maintenir l'efficacité de la représentation syndicale tout en étant en mesure de garder une identité syndicale forte pour mener nos luttes alors qu'on fait face à une montée de l'individualisme et des intérêts variés.

Les luttes syndicales se concentrent davantage vers le maintien des acquis et les gains en négociation sont limités. On assiste à une baisse des conflits de travail, mais ceux-ci sont plus longs, de même qu'à une baisse des sentences arbitrales conséquemment à une baisse du nombre de griefs. La flexibilité dans le travail et sa protection est en hausse constante et instaure de nouvelles formes de précarité dans l'emploi.

Pour Mélanie Laroche, comme la source des changements profonds provient de la mondialisation des marchés et des politiques néolibérales qui l'ont accompagnée, il est essentiel de redoubler d'ardeur sur le front de l'action politique parce que les conséquences se font sentir dans les relations de travail, mais également dans l'ensemble de nos conditions de vie avec des services publics en diminution et en dégradation. Il nous faut proposer un modèle de développement économique alternatif, un projet de société inclusif.

La conférencière poursuit en abordant l'importance de l'intégration et la formation des jeunes pour qu'ils développent une identité susceptible

d'éveiller leur flamme syndicale. À cet effet, elle livre de nombreuses observations qui émanent d'entrevues faites auprès de jeunes travailleuses et travailleurs syndiqué-es. Plusieurs de ces personnes ont un lien direct avec la précarité dans l'emploi et au chapitre des conditions de travail faisant en sorte de créer des barrières et même susciter de l'opposition à l'activité syndicale. Pour obtenir l'adhésion de ces jeunes, il faut que le syndicat revendique et obtienne une amélioration concrète de leurs conditions de travail et que le critère d'ancienneté qui trop souvent crée des disparités entre nouveaux et anciens, soit aménagé et plus équitable. Il faut également tenir compte des nouvelles réalités familiales et parentales.

Le message syndical doit être vulgarisé pour se rapprocher de la réalité quotidienne et la tenue des réunions être moins protocolaire et encadrante afin de permettre l'expression des opinions plus librement.

La question de la formation demeure fondamentale et il faut que les jeunes puissent en bénéficier tout en assurant un suivi des apprentissages.

Enfin, il faut revoir nos stratégies de communication selon un axe de la base vers le haut de la structure en accordant une importance prioritaire aux réalités locales tout en permettant les remises en question et même la contestation.

Mélanie Laroche conclut en fustigeant les décideurs politiques et le patronat qui tentent d'exclure les organisations syndicales du débat public pour mieux imposer leurs visions. Pour elle, l'action politique syndicale est primordiale pour la qualité de la démocratie de notre société. Il faut vaincre les corporatistes syndicaux qui sont en pleine expansion en offrant des services à la carte. Elle se demande qui aura alors la légitimité pour parler au nom des travailleurs.

Suit une longue période d'échanges et de commentaires.

La présidente remercie les deux panélistes et mentionne que par cette activité, le comité exécutif voulait rappeler l'importance de l'action sociopolitique que nous devons faire et qui va au-delà de nos conventions collectives, et pour se débarrasser du fatalisme ambiant où il n'y a rien à faire et reprendre confiance dans la force collective que nous avons réellement. Nous avons le devoir de la déployer et se réapproprier le champ de la revendication politique.

16. Fondation CSN

Le congrès reçoit Manon Brousseau, représentante de Fondation CSN pour l'Est du Québec, qui fait une présentation des faits saillants de l'évolution du fonds de travailleurs qui ont marqué les trois dernières années.

Elle rappelle les grandes valeurs liées au développement durable qui font l'originalité de Fondation qui fête 20 ans d'existence cette année et qui demeure un excellent véhicule d'économie en vue de la retraite tout en permettant la création et le maintien d'emplois au Québec.

Attendu que Fondation est un outil privilégié d'intervention économique et sociale créé à l'initiative de la CSN;

Attendu que Fondation le fonds CSN pour la coopération et l'emploi, fait siennes les valeurs de l'action syndicale de la CSN;

Attendu que Fondation fait le choix d'une finance socialement responsable orientée vers le développement durable;

Attendu que Fondation contribue depuis 1996 au maintien et à la création de plus de 30 000 emplois au Québec répartis sur l'ensemble des territoires des conseils centraux CSN notamment celui de Québec-Chaudière-Appalaches;

Attendu que Fondation intervient de façon à soutenir les membres de la CSN en prévision de la retraite et ainsi pallier à l'absence ou à l'insuffisance des régimes de retraite;

Il est proposé par Linda Mercier
Appuyé par : Céline Noreau

Que le congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) réitère son appui syndical à la mission de Fondation et invite les syndicats affiliés à prendre les moyens qu'ils jugent à propos, en lien avec Fondation et son réseau de responsables (RF) pour faire connaître la mission de Fondation.

ADOPTÉ

La présidente procède au tirage des prix de participation aux kiosques de la syndicalisation et de la mobilisation.

Les travaux du 14 juin ajournent à 17 h 25.

Mercredi 15 juin 2016 – Les travaux débutent à 9 h.

Le secrétaire informe que la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Bâtirente et Fondation tiendront des kiosques et invitent les délégué-es à les visiter lors des pauses.

17. Deuxième rapport du comité des lettres de créance

Les membres du comité présentent leur deuxième rapport.

Il est proposé par Luc Lafond

Appuyé par : Pierre Fortier

<p>D'adopter le deuxième rapport du comité des lettres de créance. ADOPTÉ</p>

18. Rapport du comité des femmes

Par une présentation thématique, le Comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) trace un portrait historique de la lutte du mouvement des femmes à l'international et au national pour l'égalité des droits contre les discriminations dont elles sont victimes.

Suit la lecture du rapport du comité des femmes qui est composé de Chantal Vaudreuil, Chantale Raymond, Nathalie Delisle, Louise Labrie, Solange Gobeil, Sylvie Comeau et Émilie Castro.

Propositions :

Pour la défense des services de garde éducatifs au Québec

Attendu que depuis les années 70, la mobilisation des groupes de femmes, des organismes communautaires, du mouvement syndical et des garderies populaires a permis que le Québec fasse des avancées importantes en matière de services de garde éducatifs offerts en petite enfance et en milieu scolaire;

Attendu que cela était une façon concrète de répondre à un besoin urgent, soit faciliter le maintien et la présence des femmes en emploi, offrir des chances égales en matière d'éducation à tous les enfants, et ce, en offrant des

services éducatifs accessibles, de qualité et avec une participation concrète des parents;

Attendu que depuis 2003, les attaques se sont multipliées. Le gouvernement Charest a fait des coupes de plus de 300 millions de dollars au réseau des services de garde éducatifs et le gouvernement Couillard veut imposer une nouvelle coupe récurrente de l'ordre de 120 millions de dollars. Des milliers d'emplois sont menacés et la fermeture de plusieurs CPE est à craindre;

Attendu que toutes ces compressions favorisent les garderies commerciales et minent le développement du réseau des services de garde éducatifs. Elles compromettent aussi l'accès aux services de garde scolaire.

Il est proposé par Lucie Longchamps

Appuyé par : Luc Forbeaux

Que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) et les syndicats affiliés s'engagent :

- **À poursuivre la lutte pour la sauvegarde, le développement, l'accessibilité et la valorisation du réseau des CPE, des RSG et des services de garde scolaires;**
- **À faire connaître la qualité supérieure des services offerts par les CPE et les RSG en comparaison avec ceux des garderies commerciales.**

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Raymonde Simard

Appuyé par : Isabelle Larouche

D'ajouter après les mots « qualité supérieure », les mots « selon les études reconnues ».

ADOPTÉ

Concilier la famille et le travail

Attendu que le Québec change, que le monde du travail se transforme, que les technologies de l'information modifient l'organisation du travail, que la

précarisation du travail s'accroît, que les exigences imposées aux travailleuses et aux travailleurs se font très pressantes;

Attendu que les défis à relever pour concilier la famille et le travail sont de plus en plus lourds à porter;

Attendu qu'il est urgent d'agir pour que l'aménagement et la réduction du temps de travail de même que l'organisation du travail soient revus, afin de faciliter la conciliation famille-travail;

Attendu que la CSN et la Coalition pour la conciliation famille-travail revendiquent l'adoption d'une loi-cadre; que cette loi-cadre doit obliger tous les milieux de travail et les établissements d'enseignement à réaliser une démarche qui permettra d'intégrer la prise en compte des besoins en matière de conciliation, de même que d'apporter des améliorations importantes à la Loi sur les normes du travail (LNT).

Il est proposé par Sylvie Landry
Appuyé par : Anne Doucet

Que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) et les syndicats affiliés s'engagent :

- **À faire reconnaître les revendications prioritaires de la coalition pour la conciliation famille-travail par la diffusion de la plateforme politique de la coalition.**

ADOPTÉ

Il est proposé par Sylvain Gravel
Appuyé par : Jennifer Boudreau

D'adopter le rapport du comité des femmes.

ADOPTÉ

La présentation du rapport du comité des femmes se conclut par un hommage à l'implication militante soutenue et remarquable de Solange Gobeil qui a agi à titre de personne ressource durant plusieurs années.

19. Panel : Plus que jamais des services publics de qualité

Pour introduire le sujet, est présentée une vidéo sur les effets des coupures et des mesures d'austérité dans les services publics.

La présidente poursuit en présentant les deux panélistes qui démontreront à partir de leurs recherches et études, les conséquences des politiques néolibérales et la diminution réelle des services publics.

Damien Contandriopoulos, professeur à la Faculté des sciences infirmières et titulaire de la Chaire de recherche politiques et connaissance de la santé, codirecteur de la plateforme de transfert de connaissances du réseau de recherche en intervention en sciences infirmières du Québec et chercheur à l'Institut public en santé de l'Université du Québec.

Éric Pineault, détenteur d'un doctorat en sciences économiques et sociologiques de l'École des hautes études en sciences sociales à Paris et de l'Université du Québec à Montréal. Il est professeur au département de Sociologie de l'UQAM, directeur de recherche à la Chaire de recherche du Canada sur la mondialisation, la citoyenneté et la démocratie, ainsi que membre du collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé.

Pour Damien Contandriopoulos, la situation n'est pas enthousiasmante et il faut résister pour empêcher le projet bien amorcé de démantèlement de notre système public de santé et de services sociaux.

Il déplore notre comportement collectif qui démontre peu d'anticipation sur ce qui va se produire à moyen terme et qui va à l'encontre de notre intérêt.

Le gouvernement opère des coupures majeures dans ce qui caractérise notre système public, c'est-à-dire l'intégration des services sociaux au médical alors que la rémunération globale des médecins connaît une hausse vertigineuse.

Depuis la création du système public de santé il y a 40 ans, le Québec y a investi de façon importante et constante sauf depuis 2010, où les dépenses par personne ont diminué. Jamais dans notre histoire on n'a autant coupé pendant aussi longtemps. Ce sont les établissements qui ont écopé principalement par des baisses de personnel, des fermetures de lits et de salles d'opération, et l'augmentation de la tâche pour celles et ceux qui œuvrent au quotidien auprès des patients. Donc, les dépenses de système ont diminué, mais à l'intérieur, celui de la rémunération des médecins a augmenté pour moins de services.

Pour le conférencier, on n'a jamais eu un ministre aussi menteur et belliqueux. Il dit que le gouvernement fait de nouveaux investissements en santé alors que la réalité est toute autre et n'allez surtout pas le contredire, car il est doté de pouvoirs centralisés et coercitifs. Le ministre Barrette poursuit ce qu'il a commencé comme président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et tout ce qu'il fait présentement est pour renforcer la médecine spécialisée au détriment des autres secteurs.

Les spécialistes sont les médecins les mieux nantis du système et de la population en général. Ils font partie du club des 1 %.

Les médecins omnipraticiens, par contre, ne bénéficient pas du même traitement, alors que ce sont eux qui forment un maillon essentiel à la première ligne de soins. Le ministre Barrette est même dur à leur endroit. Comme se sont eux la porte d'entrée du réseau, il modifie les règles pour favoriser ses amis avec notamment la loi 10 qui instaure les CIUSSS et les CISSS et en obligeant les omnipraticiens à intégrer les groupes de médecine familiale (GMF) qui sont des entreprises privées.

La loi 10 qui régionalise les établissements est pour le conférencier, un désastre et ce sont les régions hors des grands centres qui sont les perdantes en raison notamment du vaste territoire qu'elles couvrent. Leurs gestionnaires passent plus de temps dans leurs véhicules que dans les établissements, là où leur présence compte pour régler les problèmes ou voir à la coordination et la continuité des services. Ils sont incapables de faire correctement leur travail.

Depuis 2008-2009, les autres provinces canadiennes ont stabilisé les coûts de la rémunération des médecins alors que ceux du Québec augmentent en flèche. Ils représentent maintenant 2 % du PIB québécois et ne touchent qu'environ 20 000 personnes qui gagnent annuellement plus de 300 000 \$.

Il y a présentement plus de médecins spécialisés que d'omnipraticiens alors qu'il faudrait que ce soit l'inverse pour que notre système aille mieux.

Tout cela se produit sans débat public, la population n'est pas informée.

Pour payer les médecins, on démantèle les services sociaux et ceux de prévention. La première ligne est privatisée et il faut que ça roule pour être payant avec de plus en plus de frais secondaires pour les usagers.

Le même phénomène se produit avec la médecine spécialisée ou finalement le contribuable paie doublement.

Pour le conférencier, les paradigmes sociosanitaires de notre société changent et nous confrontent à des choix qui nécessitent un réel débat de société. Il faut stopper celui qu'on tente de nous imposer où l'offre de soins médicaux est devenue un commerce au grand dam des notions de santé publique basées sur la prévention et l'approche sociale qui prend en compte tous les indicateurs de vie. C'est à nous de lutter pour prendre notre avenir en main collectivement.

Le second conférencier, Éric Pineault, introduit sa présentation par une analyse conjoncturelle où le gouvernement de Philippe Couillard inscrit le Québec dans une tendance durable qui n'a rien à voir avec l'équilibre budgétaire où les coupures ne visent qu'à transformer en profondeur l'État québécois. Nous assistons au démantèlement des services publics et des programmes sociaux tels que nous les avons construits depuis 40 ans. L'éducation n'y échappe pas.

Tout cela se passe dans un contexte où l'économie privée a une trajectoire de faible croissance à moyen terme avec parallèlement des entreprises qui réussissent à dégager des profits élevés qui échappent à nos régimes fiscaux pour enrichir une poignée d'individus que l'on appelle le 1 % tandis que l'état se prive de revenus importants. Le phénomène est devenu structurel.

D'autre part, les états néolibéraux, dont le Québec, appliquent des politiques d'austérité qui ralentissent la croissance économique et quand ils investissent, ils le font en partenariat avec le privé afin que ce dernier génère des bénéfices.

Ce n'est donc pas une adaptation à une situation passagère que nous vivons, mais bel et bien une transformation des politiques de l'État québécois.

Les libéraux et leurs alliés échangent les paradigmes. Ils se voient comme des progressistes et nous les syndicats et les mouvements sociaux, comme des conservateurs réactionnaires qui défendent des acquis (santé, éducation, programmes sociaux, etc.).

Leur projet en est un pour l'élite et les mieux nantis et fait en sorte d'augmenter leurs pouvoirs.

Dans le cas de l'éducation, la stratégie des libéraux est claire et parfaitement alignée sur celle des grandes institutions néolibérales de ce monde. Il faut développer le capital humain en gardant à la base le principe de l'égalité des

chances, mais en recherchant l'inégalité des résultats avec des gagnants et des perdants afin de faire émerger de l'excellence qui sera favorisée.

Ce modèle crée des inégalités (perdants) et de la marginalité qu'il faut gérer comme un facteur de risque social et en protéger la société. C'est tout le contraire du modèle québécois qui s'est bâti dans les quatre dernières années et qui visait l'inclusion avec les ressources appropriées.

Au Québec, cette approche s'est radicalisée depuis 2012 et elle repose sur trois assises soit : la recherche de la confrontation plutôt que la concertation et le dialogue social pour provoquer des changements; segmenter la population pour atteindre ses objectifs et isoler les grandes organisations pour contrôler le message, le débat public; centraliser les pouvoirs et le contrôle tout en dépossédant les salarié-es de l'état et la population de leur participation à la gestion et à la mission des institutions. C'est notamment le cas en éducation et en santé.

Le conférencier poursuit en donnant plusieurs exemples sur les effets qu'ont les coupures budgétaires en éducation qui sont particulièrement dommageables pour les régions, leur économie et sur les familles.

Pour les cégeps et les universités, il considère que ces réseaux sont en panne et incapable de se développer. Il constate qu'ailleurs au Canada ces secteurs jouissent d'un fort dynamisme et sont en croissance. On y parle même d'une diminution des frais de scolarité.

Il conclut en insistant sur l'importance d'organiser la résistance et à se débarrasser de ce gouvernement pour être en mesure de sauver nos services publics et en augmenter leur qualité et leur accessibilité.

Suit un long échange entre les délégué-es et les conférenciers.

L'activité se termine par la projection d'une vidéo produite par la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN) qui dénonce les effets et les conséquences des coupures budgétaires en éducation et annonce la tenue d'états généraux en éducation en novembre 2017.

20. Le mouvement syndical et les changements climatiques

La présidente présente le conférencier Steven Guilbeault qui est membre fondateur et directeur principal d'Équiterre. Steven Guilbeault s'intéresse

aux questions environnementales et particulièrement au dossier des changements climatiques depuis le début des années 90.

Au cours des vingt dernières années, il a travaillé dix ans chez Greenpeace Canada et Greenpeace international, a été consultant sénior pour Deloitte et Touche et a été chroniqueur pour de nombreux médias, dont le journal *Métro*, Radio-Canada, La presse et le magazine *Corporate Knights*. Il a également coprésidé le Réseau Action Climat international pendant cinq ans. Enfin, en 2009, il a fait paraître un premier livre : *Alerte! Le Québec à l'heure des changements climatiques*, portant sur son expérience des négociations internationales sur le climat.

La même année, Monsieur Guilbeault a été nommé membre du prestigieux Cercle des Phénix de l'environnement du Québec, en plus d'être identifié comme l'un des 50 acteurs mondiaux du développement durable par le magazine français *Le Monde*. Également, il est membre honoraire de la Société géographique royale du Canada. En 2012, l'Université de Montréal lui a remis la Médaille de l'Université pour son parcours professionnel, une distinction rare accordée notamment à Christopher Reeves et Iliver Jones.

Son deuxième livre, *Le prochain virage*, écrit avec François Tanguay, est paru en 2014.

Steven Guilbeault débute sa présentation en rappelant quelques faits sur la question des changements climatiques avant d'aborder les objectifs et résultats de la conférence de Paris (cop 21).

À l'aide de graphiques, il explique plusieurs phénomènes qui affectent le climat depuis des millénaires, dont la concentration de CO_2 dans l'atmosphère, pour constater qu'en 2014 on connaît une concentration inégalée depuis 1 million d'années.

Le CO_2 est très important et nécessaire, mais pas en aussi grande quantité, car il capte et emprisonne la chaleur et réchauffe la planète de façon croissante depuis la fin des années 40. Cette tendance haussière s'accroît et aura des effets climatiques de plus en plus importants et catastrophiques pour des populations de notre planète. Il explique les effets qu'à l'augmentation annuelle moyenne de la température de 1 degré Celsius et précise que depuis la fin de la 2^e Guerre Mondiale, la température a connu une hausse cumulative et les scientifiques prévoient qu'au cours des 30 prochaines années, 3 degrés supplémentaires s'ajouteront si rien n'est fait à court terme.

Il mentionne que les scientifiques internationaux évaluent que la hausse du climat terrestre a augmenté de 4 degrés Celsius depuis la dernière ère de glaciation, soit environ 1 million d'années et qu'en moins d'un siècle, c'est une hausse de 3 degrés Celsius que nous allons connaître.

Également, il fait remarquer que les hausses de températures ne sont pas uniformes sur la planète et que c'est le Nord qui connaît celles les plus rapides (deux fois). Donc, le Canada est particulièrement affecté, car si la température moyenne de la planète augmente de 3 degrés, cela veut dire que pour le Canada, elle augmente de 6 degrés. Il donne un exemple des effets concrets du réchauffement où en 1987, les glaces du cercle Arctique occupaient près de deux fois plus de superficies qu'aujourd'hui. Comme les glaces de l'Arctique et de l'Antarctique jouent le rôle de climatiseur de la planète, cela contribue à accélérer le réchauffement climatique avec les catastrophes naturelles qui en découlent et qui selon les grandes compagnies d'assurance ont augmenté de 400 % depuis le début des années 80.

C'est donc dans ce contexte climatique que la conférence mondiale sur le climat de Paris s'est déroulée en décembre dernier où 196 pays y ont participé. Cent soixante-deux de ces pays avaient signé en 1992, le premier accord à Rio et s'engageaient à prendre des mesures pour diminuer leurs émissions de gaz à effets de serre (GES). Selon toute évidence, ces engagements ne furent pas suffisants, de là l'importance d'un sommet comme celui de Paris, afin d'y fixer de nouveaux objectifs et limiter le réchauffement.

Selon le conférencier, l'accord de Paris est bien, mais pas suffisant, car il limite à 2 degrés Celsius et même 1,5 degrés Celsius l'augmentation du réchauffement pour les prochaines années alors que les conséquences néfastes pour la planète se font sentir concrètement. En effet, plus ça augmentera et plus les conséquences se feront sentir pour les populations.

Paris n'est pas la fin des négociations, il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter notamment au chapitre du soutien des pays en développement qui polluent moins que les pays industriels du Nord qui en souffrent le plus.

La principale source d'énergie mondiale demeure le pétrole et il est le principal responsable des émissions de gaz à effets de serre. De là, l'urgence d'avoir une stratégie active de conversion. À ce titre, des projets comme celui de l'Oléoduc d'Énergie Est est contre-productif, car il viendrait ajouter 10 %

d'augmentation de gaz à effets de serre au total canadien, alors que l'on se creuse la tête pour trouver des méthodes pour diminuer nos émissions.

De plus, le pétrole que transportera cet oléoduc provient des sables bitumineux de l'Alberta et il est le polluant de la planète. C'est pour cela qu'il faut s'y opposer et joindre l'important mouvement de contestation et réclamer des investissements dans les énergies renouvelables.

Steven Guilbeault termine en faisant l'état des nombreuses percées dans les technologies vertes et les énergies renouvelables et il insiste sur la façon dont on se développe au niveau urbain qui est pensé pour l'utilisation des véhicules. Il y a là un défi fondamental. Il faut de la volonté, car les moyens existent et sont connus.

Une longue période d'échanges et de questions suit et la présidente conclut en remerciant Steven Guilbeault qui est pour le conseil central une inspiration. De plus, il dégage un leadership et un espoir en l'avenir.

21. Luites syndicales

Le premier vice-président, Richard Gauvin, présente une rétrospective des luites syndicales et sociales qui ont eu cours pendant les trois dernières années. (Annexe)

Le congrès reçoit ensuite les grévistes des syndicats du conseil central et de la CSN qui font leur entrée au rythme d'un groupe de percussionnistes. Il s'agit du syndicat des centres d'hébergement privés et du syndicat des travailleuses et travailleurs d'Olympia.

Exceptionnellement et avec l'accord du congrès, les travaux sont ajournés pour rendre un hommage au 1^{er} vice-président Richard qui prendra sa retraite à la fin du présent congrès.

22. Présentation sur la conjoncture

Une présentation humoristique de la conjoncture de Mathieu Cyr est offerte aux congressistes.

Les travaux du 15 juin ajournent à 17 h 15.

Jeudi 16 juin 2016 – Les travaux débutent à 9 h 7

Le secrétaire général annonce les kiosques qui se tiendront aujourd'hui, il s'agit de la défense en santé et sécurité au travail, de l'entraide en milieu de travail, du comité des jeunes et du comité confédéral LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres).

23. Dernier rapport du comité des lettres de créance

Le comité des lettres de créance présente son 3^e et dernier rapport qui constituera la liste officielle des délégué-es pour les élections.

Il est proposé par Alain Normand

Appuyé par : André Benoît

D'adopter le troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance.

ADOPTÉ

24. Activité thématique : Résister, Riposter et Avancer

Une vidéo comprenant des témoignages de militantes et militants CSN de la région introduit le sujet.

La présidente poursuit en présentant les deux conférenciers du panel qui traitera du thème du congrès et servira d'assise à nos perspectives de lutte pour les trois prochaines années.

Il s'agit de Donald Cuccioletta qui détient un doctorat en histoire de l'UQAM où il enseigne et il est un des fondateurs et chercheurs à la Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Il est membre et chercheur de la Canergie Tsinghu Centre pour la politique global à l'Université Tsinghua, à Beijing en Chine et est membre du conseil d'administration d'alternatives.

Monsieur Cuccioletta est coordonnateur des Nouveaux cahiers du socialisme et analyste dans les médias sur la politique américaine et les relations internationales.

Il est l'auteur du livre « Où vont les États-Unis ? » paru en 2013 et termine en ce moment son prochain livre.

Le deuxième conférencier à être présenté est Gérald Larose qui a œuvré comme travailleur social au CLSC Hochelaga-Maisonneuve. En 1979, il est élu président du Conseil central du Montréal métropolitain et en 1982 il est élu à la 1^{re} vice-présidence de la CSN et accèdera à la présidence de la confédération en 1983, poste qu'il occupera jusqu'en 1999. À partir de 1999, il est professeur invité à l'École du travail social de l'UQAM, chercheur collaborateur au laboratoire sur les politiques et les pratiques sociales, chercheur associé au Centre de recherche sur les innovations syndicales en entreprise et en économie sociale et chercheur associé à l'alliance de recherche universitaire et communautaire en économie sociale. Il est président du conseil d'administration de la Caisse d'Économie Solidaire Desjardins, de l'organisme Insertec, du groupe en économie sociale du Québec et secrétaire-trésorier du réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale.

Pour Gérald Larose, le thème du panel et du congrès veut dire se projeter pour les prochaines années, mais que faut-il faire? Pour lui, il faut d'abord comprendre dans quel contexte nous sommes. Quels sont les enjeux et les défis?

À cet effet, il refait le parcours de la CSN et du Québec au cours des 50 dernières années pour nous retrouver aujourd'hui avec un gouvernement qui ne gère pas en vertu de la conjoncture, mais s'attaque aux structures pour démanteler l'État et imposer son projet de société en muselant la société civile et le mouvement syndical. C'est ce que les néolibéraux, dont Couillard s'inspire, appellent « la 4^e Révolution ».

Ce gouvernement a aboli 26 programmes, 11 structures de concertation régionale en développement économique et social, 7 bureaux de représentation internationale et 8 ministères ont fermé leurs bureaux régionaux. Il s'attaque également aux structures en santé et en éducation en plus de modifier le réseau des CPE pour le privatiser.

Le conférencier Larose fustige l'œuvre de saccage de ce gouvernement qu'il accuse de mentir à la population pour arriver à ses fins alors qu'il n'y a pas de crise économique majeure comme nous avons connu dans les années 80 et 90 où le mouvement syndical et la société civile ont été mis à contribution pour trouver des solutions collectives aux problèmes de finances publiques et de chômage. Les résultats de cette concertation avaient même donné naissance à de nouvelles initiatives progressistes comme le réseau des CPE, la création des CLD et des CDEC, l'équité salariale, l'économie sociale et

même la diminution officielle de la semaine de travail à 40 heures. C'est sous les réclamations de la CSN que ces chantiers de consultation et de concertation ont vu le jour tout en accédant à l'objectif du gouvernement de Lucien Bouchard d'en arriver à l'équilibre budgétaire de l'État.

Pour Gérald Larose, il faut impérativement reprendre le combat politique sur notre terrain pour démasquer et dénoncer le gouvernement Couillard et son projet de société qui s'adresse aux mieux nantis.

À force de patience et de conviction, il faut rencontrer les membres de nos syndicats et en débattre avec eux. Il faut également s'investir sur le front social et s'allier avec la société civile qui en grande majorité n'accepte pas les politiques et le projet des libéraux du Québec. Il faut à nouveau oser la lutte politique.

Quant à Donald Cuccioletta, le mot « résister » évoque la lutte entreprise par les syndicats pour empêcher le saccage de la société québécoise. Le mot « riposter » veut dire prendre la rue pour dénoncer et le mot « avancer » est de passer à l'offensive, car c'est le capitalisme sauvage qui est à l'offensive pour arracher toujours plus de profits en divisant et en exploitant la classe ouvrière.

Ce capitalisme triomphant veut abolir les gains sociaux arrachés de hautes luttes comme l'éducation, la santé et les programmes sociaux et exige de l'état des baisses d'impôts et la privatisation des services publics. C'est une attaque frontale envers toutes les travailleuses et les travailleurs, syndiqués ou pas.

La lutte dépasse les conventions collectives et nous devons nous battre sur le front politique et social. C'est le consortium Power Corporation de la famille Desmarais qui mène le pays, pas Philippe Couillard qui ne fait que suivre les dictats!

Pour le conférencier, nous n'avons pas le choix, il faut reprendre le chemin de la lutte à partir de la base et le mouvement syndical a un rôle prédominant et des acquis stratégiques par son histoire. Le syndicalisme organisé en est le pivot, mais il lui faut repenser sa façon de voir et de faire.

Le syndicalisme tel que nous le pratiquons est issu des révolutions industrielles du 19^e et du 20^e siècle qui diffère de la réalité contemporaine ne serait-ce que par son membership qui œuvre de moins en moins dans les secteurs industriels fortement affectés par la mondialisation.

Il nous faut réfléchir sur qui sommes-nous, que voulons-nous devenir, quelle société désirons-nous et quelles sont les propositions de changements que nous offrons au peuple pour inverser les modes de répartition de la richesse collective?

La présente révolution industrielle de l'informatisation et de la robotisation exige que nous repensions le syndicalisme ouvrier parce qu'elle est accaparée par le grand capital pour toujours plus de profits et sûrement pas pour une société de loisirs. C'est le contraire, la population s'endette et s'appauvrit de plus en plus.

Pour Donald Cuccioletta, le syndicalisme est né dans la lutte et pour survivre il doit reprendre l'offensive. Ça paraît lourd, mais ça a toujours été comme ça. Pour y arriver, développons un syndicalisme en synergie avec le mouvement populaire et la société civile en action pour élargir la portée sociale des luttes. Ça bouge partout présentement. À l'instar des étudiantes et étudiants en 2012, il y a de l'effervescence parmi les groupes sociaux et communautaires. Leurs luttes sont inclusives et se politisent. Le mouvement syndical doit être au cœur de l'action et fédérer tous les fronts de lutte. C'est sa responsabilité de créer de nouvelles avenues pour riposter à la hauteur des attaques. Ne nous demandons plus si les gens veulent se syndiquer, mais plutôt, s'ils veulent se battre contre ce système antihumain.

Une longue période d'échanges et de commentaires suit les présentations et la présidente remercie les deux panélistes pour leurs excellentes présentations que le comité exécutif voyait comme bougie d'allumage, l'étincelle pour enclencher de façon ferme et avec conviction notre prochain mandat. Mission accomplie et félicitations.

25. Questions de privilège

La présidente présente le comité des questions de privilège qui est composé de Mélissa Pouliot, secrétaire SAMVR du conseil central et d'Yves Fortin, secrétaire général.

.01 L'industrie du taxi au Québec

Le secrétaire introduit le sujet de la première question de privilège qui est en lien avec la lutte des propriétaires de taxi contre la multinationale UBER et présente le président du regroupement des propriétaires de taxi de la capitale nationale Hamid Nadji pour présenter les enjeux.

Monsieur Nadji présente les principaux faits saillants de leur combat contre la multinationale qui bafoue les lois et règles en vigueur au détriment de ceux qui les respectent.

Il indique que le gouvernement vient tout juste d'adopter une loi, mais demeure sceptique sur sa volonté à la faire respecter.

Attendu que la multinationale UBER bafoue nos lois et règles en matière de transport de personnes;

Attendu que la multinationale opère dans l'économie au noir sous la mensongère étiquette d'économie du partage en se soustrayant illégalement aux règles fiscales applicables à tous;

Attendu que l'industrie du taxi est soumise à des règles et des lois strictes qui encadrent l'exercice de la profession avec la détention d'un permis d'exploitation, un permis de conduire de classe 4C pour les chauffeurs, une formation obligatoire et la perception des taxes ambiantes;

Attendu que l'attitude provocante d'UBER et de ses associés qui défient ouvertement nos lois et règles pour s'imposer de façon inéquitable au nom du libre marché;

Attendu les pirouettes et tergiversations du gouvernement Couillard quant à l'application des lois et règles.

Il est proposé par Louise Labrie

Appuyé par : Claude Allard

**Que le congrès du CCQCA appuie la lutte des propriétaires de taxi et exige du gouvernement Couillard qu'il applique uniformément les lois et règles qui régissent le transport des personnes;
Que le congrès du CCQCA dénonce les pratiques frauduleuses et irrespectueuses employées par la multinationale UBER.**

ADOPTÉ

.02 Société des alcools du Québec

Le secrétaire général présente Rémi Drolet du syndicat des employé-es professionnels et techniques de la SAQ. Il fait état des principaux défis qu'affrontent son syndicat et la CSN pour empêcher le gouvernement de privatiser la société d'État qui est pourtant rentable et rapporte des

dividendes importants qui servent à payer nos services publics et nos programmes sociaux plutôt que d'enrichir une poignée d'individus.

Attendu les politiques d'austérité qu'applique le gouvernement de Philippe Couillard;

Attendu les travaux de la Commission de révision permanente des programmes et ceux d'un comité sur l'état des finances publiques qui suggèrent des formes de privatisation de la SAQ;

Attendu l'approche idéologique des libéraux et du patronat qui font fi de la qualité de l'offre et du service à la SAQ;

Attendu que la privatisation de la SAQ jetterait à la rue plusieurs centaines de travailleuses et travailleurs qui bénéficient de conditions de travail décentes.

Il est proposé par Lucie Longchamps

Appuyé par : Louise Néron

Que le congrès du CCQCA appuie la campagne « Notre SAQ » et demande aux syndicats affiliés d'en faire la promotion pour contrer les velléités gouvernementales de privatiser.

ADOPTÉ

.03 Syndicat des professeures et professeurs du CÉGEP Lévis-Lauzon

Le secrétaire général présente le président du syndicat, Mathieu Bhérer, accompagné des membres de son comité exécutif qui nous fait un bref historique de la situation à laquelle font face les professeur-es de l'institution collégiale et qui est en lien avec la gestion presque tyrannique de la nouvelle direction.

Il fait part des nombreuses démarches et mobilisations syndicales qui ont eu lieu sans donner de résultat et ont occasionné des représailles administratives.

Attendu l'objectif avoué de la direction de casser le syndicat;

Attendu la volonté marquée de la direction à contrôler l'activité et le message syndical;

Attendu son ingérence et non-respect de la convention collective allant jusqu'à couper les libérations syndicales pour mieux dominer le syndicat et les relations de travail;

Attendu que le syndicat est allé jusqu'à la Cour d'appel pour défendre la représentation des enseignantes et enseignants dans les instances décisionnelles et pédagogiques du Cégep et contrer l'ingérence patronale.

Il est proposé par Hélène Nazon
Appuyé par : Vincent Mauger

Que le congrès du CCQCA dénonce les attaques antisyndicales dont est victime le syndicat des professeures et professeurs du Cégep Lévis-Lauzon et exprime son appui et sa solidarité dans sa lutte pour la reconnaissance syndicale et l'autonomie de ses membres.

ADOPTÉ

La présidente conclut en indiquant que la situation que vit ce syndicat est inacceptable et que le conseil central est à développer conjointement un plan d'action applicable à l'automne.

Le congrès ajourne ses travaux pour une manifestation de solidarité en appui aux grévistes du CHP La Roseraie.

26. Santé et sécurité au travail : Le virage « assurance privée » de la CSST

La présidente introduit le sujet en soulignant toute l'importance qui est accordée à la santé et sécurité au travail dans notre région et une fois de plus le congrès est l'instance toute désignée pour en traiter.

Elle mentionne que les syndicats ont été nombreux à faire part au conseil central de leurs commentaires et leur irritation face à la question des dossiers à la CSST (CNESST) qui a résolument pris un virage de type « assurance privée » en multipliant les recours pour sauver des coûts et brimer les accidenté-es et malades du travail.

Elle présente les trois panélistes qui traceront l'évolution de la CSST depuis sa création en 1979 pour mieux comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il s'agit de Christophe Auger, ancien vice-président de la CSN de 1980 à 1986, il a siégé au conseil d'administration de la CSST. Il relate les éléments de conjoncture politique qui ont mené à l'adoption de la loi 17 qui était une réforme majeure du régime de santé et sécurité au travail avec laquelle la CSN avait de sérieuses réserves notamment au chapitre du droit d'enquête syndicale et celui du refus de travailler individuel et collectif, le choix du médecin traitant et l'abolition des comités paritaires.

Il constate que la radicalisation ambiante qui existait à l'époque à la CSN qui a rejeté la forme partenariale à la CSST, a fait en sorte que l'espace fut occupé par le patronat et d'autres organisations syndicales qui ne priorisaient pas autant que la CSN la santé et la sécurité au travail. Il considère que pour des raisons idéologiques nous avons erré sur le plan stratégique en coupant les canaux de communication avec le gouvernement et surtout en créant une division dans nos rangs avec le secteur privé. Nous aurions pu tenter de bonifier l'application de la nouvelle loi si nous avions joué un rôle actif à la CSST.

Pour Christophe Auger, il est primordial de bien définir nos lignes stratégiques qui vont au-delà des revendications et des principes afin de se garder de la manœuvre pour mieux jouer notre rôle de représentation des travailleuses et des travailleurs.

Le deuxième panéliste est Marc Laviolette qui a occupé différentes fonctions dans son syndicat, sa fédération (FIM) et à la CSN comme 3^e vice-président et président de la CSN qui l'a amené à siéger au conseil d'administration de la CSST et à l'Institut de recherche en santé au travail.

Il introduit sa présentation en indiquant que toutes réformes législatives sont précédées d'une mobilisation sociale et c'est valable pour la santé et sécurité au travail. Il étaye ce principe avec des exemples qu'il a tiré de l'histoire de la CSN et du mouvement ouvrier qui depuis plus d'un siècle s'est battu pour l'intégrité, la santé et la sécurité au travail.

Il relate également certains faits saillants de l'évolution du dossier au sein de la centrale au niveau politique et organisationnel, de même qu'au niveau du conseil d'administration de la CSST où dès 1994, la CSN posait dissidence face au virage de l'organisme paritaire qui faisait face à un déficit important et abrogeait certaines améliorations relatives à la judiciarisation, à la prévention et à l'élimination du Bureau d'évaluation médicale.

Pour Marc Laviolette, la judiciarisation des dossiers a contribué à affaiblir sensiblement le paritarisme de même que la non-application des articles de la loi touchant la reconnaissance de groupes prioritaires en matière de prévention. La CSST a plutôt favorisé la mise en place de mutuelles de prévention qui ont évalué le paritarisme de la gestion des dossiers avec une approche basée sur l'évaluation du risque comme pour les assurances privées pour sortir la santé et la sécurité au travail des relations de travail.

À partir des résultats d'enquête, l'ancien président de la CSN souligne l'importance qu'accordent les travailleuses et les travailleurs à la santé et la sécurité au travail ce qui vient confirmer toute la pertinence de l'action collective sur cet aspect de la vie syndicale au quotidien.

Il termine en faisant un lien qui lui apparaît fondamental entre la santé et la sécurité au travail et la protection de l'environnement, car en assainissant nos lieux de travail on assainit l'environnement des lieux de l'usine ou de l'établissement.

Le troisième panéliste est Mario Précourt qui œuvre comme conseiller syndical à la défense des accidenté-es du travail depuis 1986 et il a également travaillé à la Fondation d'aide aux travailleurs accidentés (FATA) les trois années antérieures.

Tout en faisant un bref retour sur les premières années de la mise en place des mécanismes de la loi 17, il constate que très rapidement les employeurs ont commencé à mettre du sable dans l'engrenage, particulièrement en stoppant l'application des dispositifs relatifs aux groupes prioritaires 3, 4 et 5. À son avis, si ces groupes prioritaires avaient été mis en place, cela aurait changé radicalement la situation et la gestion du régime. Nous ne serions pas dans la situation dégradée que nous connaissons présentement. Il remarque également que depuis ce temps (1984-1985), les employeurs n'ont cessé de bloquer toutes les tentatives pour améliorer le régime. Pour eux, il n'y a que l'aspect des finances qui compte. Les patrons ont été efficaces et l'arrivée des mutuelles de prévention a été pour eux une occasion d'élargir leur emprise au détriment des travailleuses et des travailleurs qui ont vu leurs réclamations contestées, judiciarisées et médicalisées.

Quant à Mario Précourt, nous faisons du surplace depuis plusieurs années et dans ce contexte il est difficile de faire de l'action syndicale où on retrouve une CSST de plus en plus accommodante pour les employeurs avec comme preuve les surplus budgétaires de plus de 2,5 milliards de dollars accumulés

au cours des cinq dernières années. Malgré cela, ils qualifient notre régime de trop généreux et réclament du gouvernement de nouvelles baisses de cotisations alors qu'ils bénéficient déjà de plusieurs voies de contournement dont les assignations temporaires. Donc leur objectif est d'abaisser leurs coûts et non pas le bien-être des travailleuses et travailleurs accidenté-es ou atteint d'une maladie professionnelle.

À ce chapitre, la médicalisation des dossiers fait également partie de l'arsenal patronal pour diminuer les coûts en alourdissant le traitement des dossiers amenant les victimes à se diriger vers les assurances salaires pour éviter de subir un lourd processus.

Il termine en faisant état de plusieurs exemples concernant l'approche dossier client ou assurance privée de la CSST tant au niveau des agents réviseurs qu'au niveau du tribunal administratif du travail au détriment du paritarisme et en faveur des employeurs. Pour lui, le contrat social entre les travailleuses et les travailleurs et le patronat que constituait la loi 17 est rompu. Ce contrat social a été arraché de hautes luttes ouvrières et c'est pour cela qu'il est nécessaire de reprendre la mobilisation.

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

La présidente conclut en remerciant les panélistes et en rappelant l'importance fondamentale de l'action syndicale en santé et sécurité au travail et le rôle majeur qu'a le conseil central pour venir en appui aux syndicats. Le fonctionnement original de notre conseil central à l'intérieur de la CSN est à préserver et à élargir, mais il faut y mettre les ressources adéquates.

27. Prix Georges-Étienne-Tremblay

La présidente rappelle l'origine de l'instauration de ce prix de reconnaissance remis à un syndicat pour son action significative en santé et sécurité au travail.

Elle cède la parole à Vincent Grenier, conseiller syndical à la défense en santé et sécurité au travail au conseil central et membre du jury qui a analysé cinq candidatures de syndicats qui ont été soumises.

Il présente les cinq candidatures qui sont le syndicat des travailleuses et travailleurs des centres de la petite enfance de Chaudière-Appalaches, le syndicat des travailleuses et travailleurs de Canam Structal, le syndicat des

travailleuses et travailleurs du CSSS de Montmagny-l'Islet, le syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Découvreurs et le syndicat des travailleuses et travailleurs d'outils Garant.

Le syndicat lauréat du Prix Georges-Étienne-Tremblay est celui d'outils Garant.

La présidente félicite les syndicats récipiendaires et les syndicats participants tout en indiquant que chaque syndicat qui agit localement en santé et sécurité au travail est un syndicat gagnant parce que ce sont les travailleuses et les travailleurs qui en bénéficient.

Le congrès se poursuit avec la remise des prix de participation aux différentes activités qu'ont organisées les représentantes et représentants des kiosques de la journée en santé et sécurité au travail, le comité national LGBT et entraide en milieu de travail. La militante libérée responsable en entraide fait également une brève description des activités du conseil central en la matière.

28. Rapport de la présidente d'élection

La présidente d'élection, Nancy Legendre, mentionne que tous les bulletins de mise en candidature ont été reçus dans les délais prescrits et qu'ils sont conformes.

Elle procède tel que prévu aux statuts et règlements à la mise en candidature des candidates et des candidats en débutant par le comité exécutif du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

À la présidence; une mise en candidature.

Lyne Morency propose Ann Gingras qui accepte et est déclarée élue à la présidence du CCQCA.

À la première vice-présidence; deux mises en candidatures.

Bruno Lavoie propose Stéphane Girard qui accepte sa mise en candidature.

Denis Bertrand propose Gilles Lamontagne qui accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare qu'il y aura élection par scrutin secret au poste de la première vice-présidence.

À la deuxième vice-présidence; une mise en candidature.

Louise Labrie propose Émilie Castro qui accepte et est déclarée élue à la deuxième vice-présidence du CCQCA.

Au secrétariat général; une mise en candidature.

Benoît Dallaire propose Yves Fortin qui accepte et est déclaré élu au secrétariat général du CCQCA.

À la trésorerie; deux mises en candidatures.

Simon Gagné propose Nathalie Delisle qui accepte sa mise en candidature.

Maxime Jobin propose Guylaine Tessier qui accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare qu'il y aura élection par scrutin secret au poste de la trésorerie.

Conseil syndical

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région des Appalaches (MRC des Appalaches); une mise en candidature.

Lyna Marois propose Érika Caron qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région des Appalaches.

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région de la Beauce-Les-Étchemins (MRC de Beauce Sartigan, MRC de Robert-Cliche, MRC de la Nouvelle-Beauce, MRC Les Étchemins); une candidature.

Suzie Couture propose Linda Mercier qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région de la Beauce-Les-Étchemins (MRC de Beauce Sartigan, MRC de Robert-Cliche, MRC de la Nouvelle-Beauce, MRC les Étchemins).

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région de Charlevoix (MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est); une candidature.

Mickaël Tremblay propose Emmanuel Deschênes qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région de Charlevoix (MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est).

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région de la Côte-du-Sud et de Lévis-Lotbinière (MRC de Bellechasse, MRC de Montmagny, MRC de l'Islet, Ville de Lévis et MRC de Lotbinière);

Jean-Marc Cantin propose Josée Robillard qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région de la Côte-du-Sud et de Lévis-Lotbinière (MRC de Bellechasse, MRC de Montmagny, MRC de l'Islet, Ville de Lévis et MRC de Lotbinière);

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région de Portneuf (MRC de Portneuf et municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures); une mise en candidature.

Sylvie Landry propose Sylvie Huot qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région de Portneuf (MRC de Portneuf et municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures).

Au poste de représentantes ou représentants à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec; six postes et six mises en candidatures.

André Benoît propose Claude Allard qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec

Claude Allard propose Luc Forbeaux qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec.

Puma Freytag propose Pierre Mercure qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec par procuration.

Vincent Mauger propose Louise Néron qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec.

Luc Forbeaux propose François Proulx-Duperré qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec.

Jacques Guérin propose Jean-François Thibodeau qui accepte et est déclaré élu représentant à la vie régionale de la région métropolitaine de Québec.

Au poste de représentante ou représentant à la vie régionale de la région administrative de la Capitale-Nationale; une mise en candidature.

Denis Bertrand propose Sylvie Roy qui accepte et est déclarée élue représentante à la vie régionale de la région administrative de la Capitale-Nationale.

Comité de surveillance

La présidente d'élection signale qu'il y a trois postes à élire au comité de surveillance et que cinq mises en candidatures ont été soumises.

Chantal Cauchon propose Nathalie Côté qui accepte sa mise en candidature.

Barbara Poirier propose Annie Dubois qui accepte sa mise en candidature.

Sylvie Roy propose Martin Lemieux qui est absent et n'a pas remis de procuration.

La présidente d'élection rejette sa mise en candidature.

Stéphane Girard propose Louise Ouellet qui accepte sa mise en candidature.

Louise Néron propose Steve Roy qui accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare qu'il y aura élections par scrutin secret.

Au terme du processus des mises en candidatures, la présidente informe que deux postes de RVR sont demeurés vacants, soit ceux de Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière et région administrative de Chaudière-Appalaches. Elle indique qu'en vertu des statuts et règlements elle procèdera demain, avant la votation par scrutin secret, à un appel de candidatures par propositions venant du plancher du congrès pour combler les postes vacants.

La présidente d'élection termine en rappelant que les personnes candidates en élection pourront s'adresser au congrès demain avant la votation et disposeront de 5 minutes pour les postes à l'exécutif et de 3 minutes pour les autres postes.

Quant à la procédure relative à la votation, elle donnera toutes les consignes lors de son rapport de demain à midi.

Les travaux du 16 juin ajournent à 17 h 35.

Vendredi 17 juin 2016 – Les travaux débutent à 9 h 5

Le congrès débute ses travaux par une intervention de la présidente et la secrétaire d'élection qui désirent informer les délégué-es d'une situation particulière relative à un formulaire de mise en candidature.

La présidente d'élection spécifie que le formulaire de mise en candidature de Guylaine Tessier au poste de la trésorerie n'a pas été signé par la candidate et déroge de l'article 7.04 des statuts et règlements du CCQCA. Elle précise que c'est au moment de procéder à l'impression des formulaires de mise en candidature afin qu'une copie soit remise à chaque congressiste qu'elles se sont rendues compte de l'absence de signature sur le bulletin en question.

La secrétaire d'élection fait la lecture de l'article 7.04 qui précise que le formulaire doit être signé par la personne candidate.

En conséquence, la présidente et la secrétaire d'élection demandent au congrès s'il accepte la mise en candidature de Guylaine Tessier et la présidente précise que si une personne déléguée s'y oppose, la candidature sera rejetée.

Le délégué Jean-Claude Minier s'y oppose et la présidente d'élection déclare élue Nathalie Delisle.

29. Propositions à incidence budgétaire

La présidente indique qu'en raison du retard que nous avons actuellement accumulé dans nos travaux, des propositions à incidence budgétaire n'ont pu être adoptées durant la semaine et qu'il nous faut le faire avant d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2019. L'ordre du jour est donc adapté à la situation.

.01 Poste de conseillère ou conseiller à la formation

Attendu que depuis plusieurs années, le poste de conseillère ou conseiller à la formation a été inoccupé pendant de longues périodes (affectations externes, absences pour maladie, libérations syndicales, etc.);

Attendu que cette situation a amené le conseil central à réorganiser le travail et les responsabilités sans que le service aux syndicats en soit affecté au niveau de la qualité et de l'éventail des formations offertes;

Attendu l'importance stratégique cruciale qu'ont les communications pour une organisation comme le conseil central, particulièrement sur un territoire où dominant les médias d'opinions;

Attendu l'augmentation constante des demandes d'assistances des syndicats affiliés en matière de communication et d'information;

Attendu l'utilisation très répandue des médias sociaux qui s'avèrent d'excellents outils pour rejoindre les membres des syndicats;

Attendu qu'une personne conseillère à l'information aura pour tâches de conseiller et de soutenir le conseil central dans sa stratégie de communication, d'alimenter ses divers outils de communication et d'assister les syndicats affiliés;

Attendu que l'abolition du poste de conseillère ou conseiller à la formation et la création d'un poste de conseillère ou conseiller à l'information ont reçu l'accord de l'équipe de travail et sont recommandées par le conseil syndical.

Il est proposé par Emmanuel Deschênes

Appuyé par : André Benoît

D'abolir le poste de conseillère ou conseiller à la formation et de créer un poste de conseillère ou conseiller à l'information en vertu des règles qui régissent la convention collective.

ADOPTÉ

.02 Partenariat en communication

Attendu que le conseil central est en amélioration constante de ses moyens de communication afin de mieux partager son message et ses valeurs auprès des membres qu'il représente, mais aussi de la population;

Attendu la forte présence des médias d'opinions sur le territoire du conseil central;

Attendu que les messages martelés au quotidien par ces médias heurtent de front les valeurs universelles et progressistes que nous défendons;

Attendu qu'il existe peu d'espace médiatique pour faire contrepoids aux propos et aux discours trop souvent hargneux, sectaires et dégradants pour des groupes et personnes qui sont les cibles de ces médias d'opinions;

Attendu qu'en vertu des lois canadiennes, les ondes sont publiques et conséquemment leur utilisation comporte des règles et un minimum d'éthique;

Attendu que dans notre région, sont présents des médias alternatifs progressistes, sans but lucratif, qui font de la défense des droits, du progrès social et de la citoyenneté inclusive une priorité;

Attendu qu'en raison des intérêts et des valeurs que nous partageons conjointement avec ces médias alternatifs, il serait avantageux de développer un partenariat;

Attendu que le conseil central a été approché par la station communautaire CKIA FM (88,3) qui a soumis un plan de partenariat permettant des opportunités intéressantes sur le plan des communications de masse.

Il est proposé par Luc Forbeaux

Appuyé par : Sylvie Huot

Que le CCQCA développe un partenariat avec la station communautaire CKIA FM (88,3) au niveau de la collaboration au contenu, du rayonnement et du soutien financier.

ADOPTÉ

.03 Centenaire du CCQCA

Attendu que le conseil central sous ses différentes formes organisationnelles et appellations atteindra cent ans d'existence en 2018;

Attendu que l'ancêtre du conseil central a précédé celui de la CSN, soit le CTCC;

Attendu qu'afin de mieux nous projeter vers l'avenir, il est fondamental de mieux connaître notre passé et ses racines riches en enseignements et leçons.

Attendu qu'un fait aussi marquant pour notre organisation mérite et doit être souligné convenablement par une activité où seront conviés les syndicats affiliés.

Il est proposé par Erika Caron

Appuyé par : Kevin Laverdière

Que le comité exécutif soit mandaté pour organiser un évènement soulignant le centenaire du CCQCA et qu'à cet effet il puisse avoir recours aux services et ressources nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉ

30. Prévisions budgétaires

La trésorière, Guylaine Tessier, livre le contenu d'un texte de présentation des principaux faits saillants qui ont marqué l'élaboration des prévisions budgétaires.

Elle poursuit en présentant et en expliquant l'ensemble des postes budgétaires qui composent les revenus et les dépenses projetés pour l'exercice 2016-2019.

Il est proposé par André Gosselin
Appuyé par : Alain Normand

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2019.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Richard Watters
Appuyé par : Bruno Leblanc

D'augmenter le budget au poste budgétaire « comité de surveillance » afin de prévoir la libération syndicale des trois membres qui le composent pour la présentation de leur rapport au conseil syndical et à l'assemblée générale.

REJETÉ

La présidente conclut en remerciant Guylaine Tessier qui a, malgré la situation, tenu à présenter les prévisions budgétaires. C'est tout en son honneur.

La présidente remercie également la secrétaire-comptable, Chantale Raymond, qui apporte son soutien essentiel au quotidien dans la gestion des finances du conseil central.

31. Questions de privilège (suite)

.01 Préservons le droit fondamental de négocier

Pour cette question de privilège, le congrès reçoit Yvon Godin, vice-président de la Fédération des employés et des employées des services publics qui nous présente la campagne « Préservons le droit fondamental de négocier » pour combattre le projet de loi 110 qui bafoue les droits des employé-es municipaux et du transport public.

Attendu le projet de loi 110 présenté par le ministre Martin Coiteux, le 10 juin 2016, au dernier jour de la session parlementaire à Québec;

Attendu les mesures qu'il contient, notamment, la durée minimale de 5 ans des conventions collectives, la limitation de la durée de la négociation avant la mise en place d'une médiation obligatoire, le recours à un mandataire spécial dont le rapport mène au décret des conditions de travail par le gouvernement du Québec;

Attendu que ces mesures nous imposent des contraintes injustifiables dans la construction et l'exercice de notre rapport de force, ce qui a pour effet de créer un déséquilibre à la faveur des employeurs du secteur municipal;

Attendu que ce projet de loi constitue une attaque frontale au droit fondamental de négocier des salarié-es du secteur municipal et du secteur de transport;

Attendu qu'une telle attaque ouvre la voie aux attaques au droit fondamental de négocier de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs.

Il est proposé par Marie-France Hardy

Appuyé par : Georges-Éric Michaud

Que le congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) appuie inconditionnellement la lutte menée actuellement par les syndicats du secteur municipal et du secteur du transport de la FEESP-CSN en vue de préserver leur droit fondamental de négocier.

ADOPTÉ

.02 Ressources salariées CSN au CCQCA

Le président du syndicat des professeur-es du Cégep François-Xavier Garneau présente une question de privilège relative au manque de ressources salariées CSN au CCQCA.

Il est proposé par Pierre Mercure
Appuyé unanimement

Que le congrès appuie les revendications relatives aux surcharges de travail contenues dans le rapport de l'équipe de travail du conseil central et demande à la confédération de trouver une solution dans les plus brefs délais en impliquant le comité exécutif du conseil central.

ADOPTÉ

32. Propositions du comité exécutif

.01 Le projet d'oléoduc Énergie Est

Attendu que le Québec s'est réjoui de l'adhésion du Canada à la convention-cadre des Nations unies pour les changements climatiques, adoptées par 195 pays à Paris en décembre 2015 (COP21);

Attendu que cet accord cible une réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990, des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030;

Attendu que le projet d'oléoduc Énergie Est vise principalement à transporter quotidiennement plus d'un million de barils de pétrole issus des sables bitumineux de l'Alberta ou des schistes du Dakota du Nord vers le Nouveau-Brunswick pour ensuite être exporté;

Attendu que cet oléoduc parcourra 700 km au Québec et passera sur le territoire d'au moins une soixantaine de municipalités comptant parmi les plus peuplées de la province, de même que sur des terres agricoles et traversera plus de deux cent cinquante cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent;

Attendu qu'à eux seuls, les sables bitumineux albertains contribuent à 73 % de l'augmentation des GES au Canada depuis 25 ans en plus d'avoir des effets dévastateurs sur l'environnement;

Attendu que ce projet pose de sérieux enjeux de sécurité et de santé publique de même que d'acceptabilité sociale tout en ayant des retombées économiques négligeables à long terme (à part la phase de construction);

Attendu que le conseil central s'est antérieurement prononcé contre le projet de port méthanier Rabaska pour des raisons similaires;

Attendu qu'il faut tendre impérativement vers une économie axée sur le développement durable et détachée des énergies fossiles.

Il est proposé par Line Morency

Appuyé par : Claude Allard

Que le CCQCA se prononce contre le projet d'oléoduc Énergie Est et qu'il réclame des gouvernements des programmes structurants de transition vers une économie axée sur le développement durable et des énergies renouvelables.

ADOPTÉ

.02 Santé et sécurité au travail

Attendu que chaque travailleuse et travailleur a droit à un lieu de travail sain et exempt de danger pour sa santé et sa sécurité;

Attendu que les employeurs ont comme première responsabilité d'assurer la santé et la sécurité des salarié-es à leur emploi, par une prévention structurée et adéquate;

Attendu que la réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles est un droit inaliénable des travailleuses et des travailleurs;

Attendu les luttes épiques qu'ont menées les syndicats pour arracher des employeurs des conditions de travail plus respectueuses de leur intégrité physique;

Attendu que ces luttes ont poussé le gouvernement québécois à adopter, en 1979, une loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST-17);

Attendu que cette loi instituait la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail et ses tribunaux administratifs;

Attendu que la CNESST est administrée paritairement (organisations syndicales et employeurs);

Attendu qu'en raison du blocage des employeurs, aucune bonification au régime de la santé et de la sécurité au travail n'a été possible depuis 1985;

Attendu le détournement du principe de la gestion paritaire au profit des mutuelles de prévention contrôlées par les employeurs et appuyées par les gestionnaires de la CNESST;

Attendu la gestion de la CNESST basée sur des pratiques du secteur de l'assurance privée qui ne visent que la réduction des coûts liés à la réparation;

Attendu la judiciarisation excessive des dossiers de CNESST et des conséquences néfastes qu'elle occasionne pour les travailleuses et les travailleurs;

Attendu la surmédicalisation des dossiers, qui laisse place à des diagnostics douteux et partiels des médecins à la solde du patronat;

Attendu le surplus budgétaire record de 896 M\$ enregistré par la CNESST en 2015 précédé de quatre surplus annuels d'au moins 500 M\$.

Il est proposé par Kevin Laverdière
Appuyé par Gilles Lamontagne

Que le conseil central et ses syndicats affiliés réclament des représentants de la CSN siégeant au conseil d'administration de la CNESST, d'assumer un leadership auprès des autres organisations syndicales, pour réclamer le respect de l'esprit et des principes qui ont constitué les fondations de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

ADOPTÉ

Il est proposé par Raphaël Jobin
Appuyé par Jacques Lavoie

Que le conseil central et ses syndicats affiliés dénoncent le détournement du paritarisme à la CNESST au profit d'une gestion de type « assurance privée ».

ADOPTÉ

Il est proposé par Sylvie Landry
Appuyé par Steve Sanschagrin

Que le conseil central vienne en soutien aux syndicats pour porter plainte auprès des instances administratives appropriées contre toute forme de pratique professionnelle partielle et douteuse.

ADOPTÉ

.03 Salaire minimum

Attendu qu'un salaire minimum adéquat est un outil de lutte à la pauvreté;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Attendu qu'une hausse significative du salaire minimum aurait un effet bénéfique sur la croissance économique;

Attendu que les femmes composent la majorité des personnes qui travaillent à temps plein au salaire minimum;

Attendu que les inégalités de revenu s'accroissent de façon dramatique;

Attendu que plus de la moitié des employé-es retribué-es au salaire minimum tirent leur seule source de revenus et dépendent de leur emploi pour vivre (140 000 sur 260 000);

Attendu que les hausses du salaire minimum des dernières années n'ont pas compensé la hausse du coût de la vie;

Attendu qu'une hausse significative du salaire minimum aurait un effet bénéfique sur celui que nous négocions dans nos conventions collectives.

Il est proposé par Guillaume Clavette

Appuyé par Louise Néron

Que le CCQCA réclame du gouvernement du Québec d'augmenter le salaire minimum à 15 \$ de l'heure à compter de 2017 et que par la suite, il soit indexé annuellement.

Amendement

Il est proposé par Nicolas Saucier

Appuyé par Jean-Claude Minier

D'ajouter à la fin « et minimalement au coût de la vie ».

ADOPTÉ

.04 Les jeunes

Attendu le nombre grandissant des jeunes travailleuses et travailleurs au sein du membership des syndicats affiliés;

Attendu que ces jeunes sont un apport vital à la vie syndicale et que nous avons le devoir de susciter leur adhésion et leur implication;

Attendu que pour promouvoir leur engagement militant au sein du syndicat local il faut créer des espaces d'échanges et de reconnaissances;

Attendu l'importance fondamentale d'une transmission des valeurs et du sens de l'engagement à la CSN;

Attendu le succès qu'a obtenu le Forum des jeunes du conseil central en 2014.

Il est proposé par François Proulx-Duperré
Appuyé par Guillaume Clavette

Que le CCQCA organise un second Forum des jeunes au cours du prochain mandat.

Amendement

Il est proposé par Jean-Claude Minier
Appuyé par Claude Allard

D'ajouter à la fin : et que les syndicats affiliés sollicitent les jeunes pour participer à l'évènement.

ADOPTÉ

Il est proposé par Chantal Vaudreuil
Appuyé par Maxime Jobin

Que le mandat du comité des jeunes soit prolongé pour les trois prochaines années.

ADOPTÉ

.05 La lutte à l'austérité : Résister – Riposter – Avancer

Attendu que le gouvernement Couillard maintient obstinément le cap sur ses politiques d'austérité qui visent à démanteler l'État social québécois;

Attendu que ces politiques ont et auront des effets dévastateurs sur nos programmes sociaux et la qualité des services publics pénalisant une large portion de la population et en particulier les travailleuses, les travailleurs, les femmes et les moins nantis;

Attendu que des programmes sociaux et des services publics universels, accessibles et de qualité demeurent le meilleur moyen de répartir la richesse produite collectivement;

Attendu que ce gouvernement par ses politiques et mesures, privatise progressivement les services publics aux seuls profits des entreprises et des mieux nantis par des baisses d'impôts et de charges sociales dans une stratégie fiscale qui les avantage nettement;

Attendu que les deux budgets du ministre des Finances, Carlos Leitaó, ont permis au Québec d'atteindre l'équilibre budgétaire et de dégager des surplus alors qu'étaient retranchés plus d'un quart de milliards de dollars en santé et en éducation pour les seules régions de Québec et de Chaudière-Appalaches;

Attendu que les dernières lois adoptées en matière de santé et de services sociaux poussent irrémédiablement le réseau dans un processus accéléré de privatisation (CLSC, services auxiliaires, labo, etc.);

Attendu que les services de garde éducatifs sont également victimes de ce processus de privatisation et de marchandisation par l'introduction du principe de « l'utilisateur payeur » accompagné de hausses tarifaires couteuses;

Attendu que le gouvernement Couillard en s'attaquant à l'accessibilité et à l'universalité pour privatiser, bafoue les grandes valeurs de solidarité, de justice et d'équité sociale qui ont toujours constitué le socle des services publics et de nos programmes sociaux.

Il est proposé par Pierre Mercure
Appuyé par Nathalie Cardinal

<p>Que le conseil central réaffirme, comme grande priorité, sa lutte à l'austérité;</p>
--

Amendement

Il est proposé par Raphaël Jobin
Appuyé par Pierre Fortier

D'ajouter à la fin : contre le capitalisme néolibéral;

ADOPTÉ

Il est proposé par Claude Rouleau
Appuyé par Nicolas Saucier

Qu'à cet effet, il mette tout en œuvre pour soutenir les syndicats qui doivent sensibiliser et mobiliser massivement leurs membres avec une attention particulière à celles et ceux du secteur privé;

ADOPTÉ

Il est proposé par Denis Bertrand
Appuyé par Manon Roussel

Que des plans sectoriels de mobilisation et de lutte soient élaborés avec la participation des syndicats;

ADOPTÉ

Il est proposé par Raphaël Jobin
Appuyé par Sylvie Landry

Que le conseil central poursuive ses alliances avec la coalition pour la justice sociale et les mouvements progressistes de la région;

ADOPTÉ

Il est proposé par Dominique Veilleux
Appuyé par Sylvain Gravel

Qu'un accent soit porté sur une stratégie de communication aux contenus simples et porteurs de notre message et de nos revendications.

ADOPTÉ

.06 Rapport du comité exécutif

Il est proposé par Jean-François Thibodeau
Appuyé par Martin Lemieux

D'adopter le rapport du comité exécutif.

ADOPTÉ

33. Rapport de la présidente d'élection

La présidente d'élection indique que comme elle l'avait annoncé hier, deux postes de RVR sont demeurés vacants et elle donne des explications sur la procédure prévue aux statuts et règlements du CCQCA pour les combler.

Elle procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région de la Côte-du-Sud et de Lévis-Lotbinière.

Pierre Gaudreault propose Cynthia St-Hilaire Gagné.

Une seule mise en candidature, Cynthia St-Hilaire Gagné accepte sa mise en candidature et la présidente d'élection la déclare élue.

La présidente d'élection procède ensuite avec le poste de RVR de la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Lyna Marois propose Sonya Leboeuf.

Une seule mise en candidature, Sonya Leboeuf accepte sa mise en candidature et la présidente d'élection la déclare élue.

Suit la période où les candidates et candidats en élection se présentent au congrès et la présidente d'élection conclut en donnant les consignes pour la votation au scrutin secret.

La séance de l'après-midi débute par une mise au point de la trésorière sortante concernant certains messages qui circulent sur Facebook en relation avec le rejet de sa candidature. Elle demande de cesser et retirer ces messages pour le bien de notre organisation et déclare qu'elle accepte la décision du congrès qui n'a fait qu'appliquer les statuts et règlements.

34. Rapport du conseil syndical

Les RVR, Érika Caron, Luc Forbeaux et Linda Mercier présentent le contenu du rapport du conseil syndical et présentent les RVR sortants.

Il est proposé par Pierre Fortier
Appuyé par Roger Labrecque

D'adopter le rapport du conseil syndical.

ADOPTÉ

35. Proposition d'urgence

.01 Appui au chantier naval Davie

La présidente signale que la délégation du syndicat des travailleuses et travailleurs du chantier naval Davie a dû quitter précipitamment, car l'employeur vient d'annoncer de nouvelles mises à pied reliées à la mésentente dans le dossier de la construction de deux traversiers du gouvernement du Québec.

Il est proposé par Richard Gauvin
Appuyé par Jacques Guérin

Que le congrès du CCQCA dénonce les 120 mises à pied que Davie Canada vient d'effectuer et réitère son entier appui au syndicat des travailleuses et travailleurs du chantier naval Davie dans sa lutte pour l'emploi et l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs.

ADOPTÉ

.02 Soutien du conseil central contre « Le projet de loi El Khomri »

Attendu que le projet de loi « El Kohmri » fait l'objet d'un important mouvement de contestation, comprenant des dénonciations publiques, des grèves et des manifestations, de la part des syndicats (CGT, FO), d'organisations étudiantes (UNEF) et d'une partie de la gauche et d'organisations comme le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle ou de mouvements populaires comme *Nuit debout*, qui considèrent que les réformes proposées font revenir des années en arrière les droits des salariés;

Attendu la volonté du gouvernement d'assouplir le droit du travail au profit des employeurs afin de permettre des licenciements plus faciles, et la remise en question des acquis concernant la durée légale du travail, le salaire minimum, la diminution des indemnités versées aux salariées en cas de licenciement abusif, de prioriser les CDI et donc d'augmenter massivement la précarisation des travailleurs.

Attendu que des mesures du projet de loi sont particulièrement défavorables aux femmes;

Attendu que le projet de loi a reçu le soutien du patronat, notamment le MEDEF et des partis du centre et de droite;

Attendu que le gouvernement a déjà fait passer sa loi en première lecture en utilisant l'antidémocratique article 49.3 de la constitution française, et veut réutiliser cet article bâillon pour l'adoption définitive;

Attendu la volonté exprimée par le premier ministre et le président de la République d'interdire les manifestations de rues des organisations syndicales et populaires ce qui est particulièrement dangereux pour le mouvement syndical et la démocratie en général.

Il est proposé par Luc Forbeaux

Appuyé par Claude Allard

Que le congrès du CCQCA envoie un message de solidarité et de soutien à nos camarades syndicalistes de la CGT, de FO et de l'UNEF qui luttent courageusement, pour faire reculer l'adoption d'un projet de loi propatronal et anti-travailleur et stopper la dérive néolibérale du gouvernement de « gauche », malgré le dénigrement systématique et l'acharnement de la presse et des médias aux services du néolibéralisme le plus sauvage.

ADOPTÉ

36. Rapport de la présidente d'élection

La présidente d'élection signale qu'au terme de la période de votation et du comptage des bulletins de vote, elle déclare élu à la première vice-présidence, Gilles Lamontagne et aux trois postes du comité de surveillance, elle déclare élu-es Nathalie Côté, Annie Dubois et Steve Roy.

37. Destruction des bulletins de vote

Il est proposé par Bruno Leblanc
Appuyé par Chantal Vaudreuil

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

ADOPTÉ

38. Installation des élu-es

En vertu des statuts et règlements du CCQCA et du code des procédures de la CSN, la présidente d'élection procède à l'assermentation des personnes élues à l'exécutif, au conseil syndical et au comité de surveillance.

Comité exécutif

Ann Gingras, présidente

Yves Fortin, secrétaire général

Gilles Lamontagne, 1^{er} vice-président

Émilia Castro, 2^e vice-présidente

Nathalie Delisle, trésorière

Conseil syndical

Érika Caron, RVR région des Appalaches

Linda Mercier, RVR région Beauce–Les Etchemins

Emmanuel Deschênes, RVR région de Charlevoix

Josée Robillard, RVR région Côte-du-Sud–Lévis-Lotbinière

Cynthia St-Hilaire Gagné, RVR région Côte-du-Sud–Lévis-Lotbinière

Sylvie Huot, RVR région de Portneuf

Claude Allard, RVR région métropolitaine de Québec

Luc Forbeaux, RVR région métropolitaine de Québec

Pierre Mercure, RVR région métropolitaine de Québec

Louise Néron, RVR région métropolitaine de Québec

François Proulx-Duperré, RVR région métropolitaine de Québec

Jean-François Thibodeau, RVR région métropolitaine de Québec

Sylvie Roy, RVR région administrative de la Capitale-Nationale

Sonya Leboeuf, RVR région administrative de Chaudière-Appalaches

Comité de surveillance

Nathalie Côté

Annie Dubois

Steve Roy

La présidente du conseil central remercie Nancy Legendre et Josée Marcotte qui ont agi comme présidente et secrétaire d'élection.

39. Effets bancaires

Il est proposé par Céline Noreau

Appuyé par : Claude Fournier

Qu'Ann Gingras, Nathalie Delisle, Gilles Lamontagne et Émilie Castro soient autorisés à signer les effets bancaires du CCQCA.

ADOPTÉ

40. Mot de clôture

La présidente remercie de façon particulière les membres de l'équipe de travail autant au niveau des préparatifs que du déroulement du congrès, à Jonathan Aspireault-Massé, du Service des communications de la CSN, à Julie, la technicienne au support audiovisuel et de façon privilégiée à Richard Gauvin et à Guylaine Tessier comme officiers sortants.

Enfin, la présidente souligne l'excellence de la participation et l'assiduité des délégué-es tout au long du congrès qui est de bon augure pour la mise en œuvre des résolutions, car les défis qui nous attendent sont nombreux et

d'envergure et pour y faire face nous pouvons compter sur la formidable force que constitue notre unité et notre solidarité.

Il est proposé par Guylaine Tessier

Appuyé par : Richard Gauvin

<p>D'ajourner le congrès du CCQCA, le vendredi 17 juin 2016 à 15 h 20. ADOPTÉ</p>

- 1- Vidéo d'ouverture du congrès ([Cliquez ici](#))
- 2- Premier rapport du comité des lettres de créance ([Cliquez ici](#))
- 3- Deuxième rapport du comité des lettres de créance ([Cliquez ici](#))
- 4- Troisième rapport du comité des lettres de créance ([Cliquez ici](#))
- 5- Rapport du comité exécutif ([Cliquez ici](#))
- 6- Rapport du conseil syndical ([Cliquez ici](#))
- 7- Rapport de l'équipe de travail ([Cliquez ici](#))
- 8- Rapport du comité des femmes ([Cliquez ici](#))
- 9- Fiches de candidatures ([Cliquez ici](#))
- 10- LipDub du CCQCA ([Cliquez ici](#))
- 11- Rapport des luttes ([Cliquez ici](#))